



Séance du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 12/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le onze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI
– C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON
– M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : M. D. RANOUX a donné pouvoir à R. KIFFER – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à
P. PARISOT – Q. COUVREUR a donné pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : Mme C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – P.E. PHEULPIN – M. BONNET

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/07/62

Aménagement Aire multi-sports – Attribution du marché

Madame le Maire informe que la CAO réunie le 21 juin 2023 a émis un avis favorable au rapport d'analyse des offres transmises par Ingénierie70.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

❖ de retenir les offres suivantes :

➤ **Pour le lot 1** : Terrassement

- Entreprise retenue : Entreprise SURLEAU BTP
- Pour un montant de 27 100.50 € HT soit 32 520.60 € TTC

➤ **Pour le lot 2** : Equipements sportifs, de loisirs et mobiliers urbains

- Entreprise retenue : Entreprise HUSSON International
- Pour un montant de 117 537.05 HT soit 141 044.46 € TTC

➤ **Pour le lot 3** : Aménagements paysagers

- Entreprise retenue : Entreprise Voignier Paysages
- Pour un montant de 9 365.00 HT soit 11 238 € TTC

❖ de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE